

Place et enjeux aujourd’hui pour les langues régionales.



Les langues « minoritaires » d'Europe

cf. Euromosaic : Production et reproduction des groupes linguistiques minoritaires au sein de l'Union européenne (1996)

LANGUE	PERSONNES QUI LA PARLENT	ÉTATS
Catalan	7 200 000	Espagne, France, Italie, Andorre
Galicien	2 420 000	Espagne
Allemand ¹	2 220 000	France, Italie, Belgique
Occitan	2 100 000	France, Italie, Espagne
Sarde	1 300 000	Italie
Irlandais	1 240 000	Royaume Uni, Irlande
Basque	683 000	Espagne, France
Galois	508 000	Royaume Uni

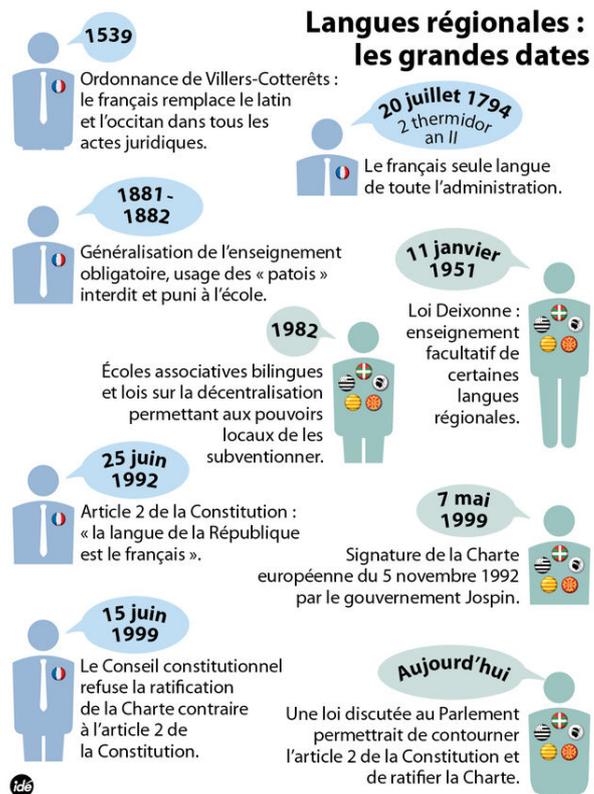
SOURCE : IDESCAT. Étude EUROMOSAIC.

Les langues « régionales » :

- minoritaires (dimension quantitative)
- minorées (dimension qualitative)



Stage LR – Bretagne 24/25 avril 2018



La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a réaffirmé en son article 40 modifiant l'article L. 312-10 du code de l'éducation que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage » et que « cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité ».

Ce même article précise que l'enseignement de langue et culture régionales peut prendre deux formes : un enseignement de la langue et de la culture régionales et un enseignement bilingue en langue française et en langue régionale.

Cet enseignement s'applique au basque, au breton, au catalan, au corse, au créole, au gallo, à l'occitan-langue d'oc, aux langues régionales d'Alsace, aux langues régionales des pays mosellans, au tahitien, aux langues mélanésiennes (drehu, nengone, païci, aïje) ainsi qu'au wallisien et au futunien.

Langues « régionales » ?

- transfrontalières
- co-officielles
- territoire
- minoritaires / minorées

Cette question du rapport entre les langues régionales et le territoire va faire souvent se confronter deux représentations de la question du bilinguisme, celle d'un bilinguisme « culturel » et celle d'un bilinguisme « institutionnel ».



Trois modalités d'enseignement :

- par immersion
- sections bilingues
- sensibilisation / optionnel / découverte

- *Rapport du comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne (2013) : 272.000 élèves*
- *Chiffres clés Statistiques de la culture et de la communication (2017) : 405.000 élèves*
- *Repères et Références statistiques du MEN (2017) : 2219 élèves ont une LV2 LR / 4,4 % LV3 (lycée)*



Trois obstacles à l'enseignement :

- **l'inscription selon la volonté des communes**
(cf. amendement 2146 de l'article L212.8 du Code de l'Education)
- **l'hostilité de certain.es chef.fes et les conditions d'enseignement (postes, horaires...)**
- **la continuité de l'enseignement/apprentissage**



Postes aux concours :

- 1° degré : 181 postes
- 2° degré (CAPES) : 17 postes
- 2° degré (agrégation) : 3 postes

*« Nous avons tous en partage
notre langue, notre premier
trésor commun, à la fois notre
socle et notre phare : ce qui nous
a fait et ce qui nous distingue,
nourri aussi par la vitalité de
nombreuses et belles langues
régionales. »*

Programme d'E. Macron, 2016.



Constitution :

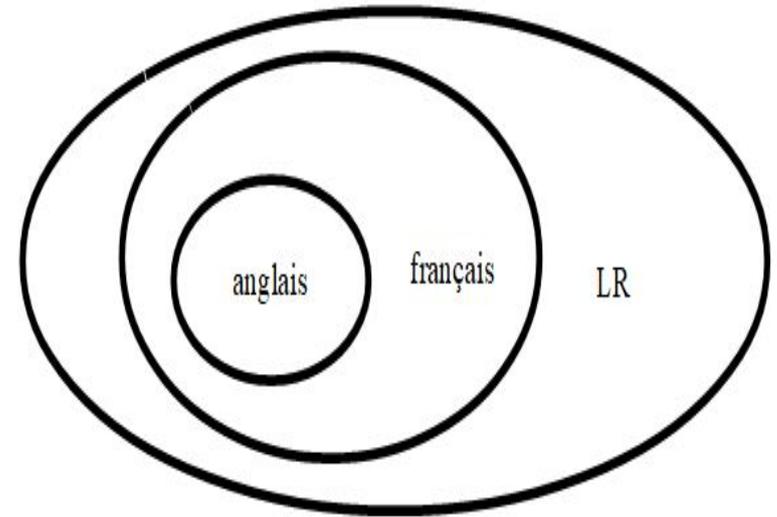
- Article 2 : « *La langue de la République est le français.* »
- Article 75-1 : « *Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France.* »

Bernard Poignant (1998) :

« la langue française a besoin d'être défendue et développée à l'étranger. Elle est notre langue commune. Son rayonnement à l'extérieur comme langue étrangère, sa défense comme langue minoritaire seront d'autant plus convaincants que la place des langues de France sera affirmée. Nous sommes un pays qui connaît une grande diversité de langues parlées, qu'elles soient historiques ou issues de mouvements migratoires. C'est pour cela que la langue française est primordiale, c'est pour cela qu'il faut avoir une politique suivie et cohérente pour les autres. »



L-J Calvet :
modèle gravitationnel



Co-officialité du corse ? Les pros

- Langue première, des émotions, des rêves...
- Langue qui n'est plus transmise par la famille
- Langue « des villages » qui doit redevenir une langue de l'île
- Droit au particularisme, à l'existence dans la République

Co-officialité du corse ? Les antis

- « La République a une seule langue officielle, le français, car elle est pratiquée par tous. Nous ne reviendrons pas bien sûr sur ce principe. » (Valls, 04/07/16)
- « dans la République française, il y a une langue officielle, le français » (Macron, 07/02/18)
- « une chose est de faire revivre cette langue dans les écoles, ou à l'université de Corte, une autre est de la rendre co-officielle au côté du français » (Michel Vergé-Franceschi, professeur d'histoire à l'université de Tours, 04/02/18)



Stage LR – Bretagne 24/25 avril 2018

Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne (2013) :

- un développement inégal sur le territoire et suivant les langues
- une forte déperdition du nombre d'élèves poursuivant ces études jusqu'à la terminale
- un manque chronique d'enseignants en particulier dans le premier degré

FSU :

- conditions de travail dégradées ou déplorables
- carte des langues académique
- renvoi au local des politiques linguistiques



Modification des niveaux attendus en fin

de cycle au collège :

- fin de cycle 3 : niveau A1 + 2 AL de A2
- fin de cycle 4 : niveau A2 + 2 AL de B1

(AL : activité langagière)

Les thèmes culturels :

- Cycle 3 : la personne et la vie quotidienne, des repères (géographiques, historiques, culturels), l'imaginaire
- Cycle 4 : langages, école et société, voyages et migrations, rencontres avec d'autres cultures



Quelques questions :

- A qui destiner l'enseignement des LR ? Et sous quelle forme ?**
- Quelle forme de langue enseigner ?**
- Pourquoi enseigner ces langues ?**



Quelques messages :

- **une République « politiquement une mais culturellement diverse »**
- **langue commune ≠ langue unique**
- **texte général sur les langues de France**
- **la survie des LR passe par l'École et l'espace public**



Place et enjeux aujourd'hui pour les langues régionales.

Débat

